## DISTRIBUTION/ADMINRATION D'UN MÉDICAMENT À L'ÉCOLE...

## **PETITS RAPPELS IMPORTANTS:**

 Avez-vous rempli et signé le formulaire d'autorisation pour la distribution/administration de médicament? Idéalement la médication devrait être administrée aux heures du service de garde.

- Avez-vous fourni une médication non périmée dans son contenant d'origine?
- Est-ce qu'il y a une étiquette de la pharmacie qui indique :
  - 1- le nom de l'enfant,
  - 2- le nom du médicament, la dose à administrer, la fréquence (heure)
  - 3- le nom du médecin
  - 4- la date d'expiration
  - 5- le lieu de conservation (ex : réfrigérateur)
- Avez-vous remis cette médication à un <u>adulte</u> de l'école et non pas dans la boîte à lunch ou dans le sac d'école de votre enfant? (risque qu'un autre enfant ne la prenne)
- S'il s'agit d'un médicament liquide, avez-vous fourni une seringue ou, si vous les préparez vous-mêmes, les seringues doivent toutes être identifiées avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose, la fréquence / heure et le lieu de conservation.
- N'oubliez pas qu'<u>aucune</u> administration de médicament en vente libre n'est autorisée à l'école ou au service de garde (ex : Tylénol ou Advil), sans prescription médicale.
- La médication est-elle prête à être servie (couper les comprimés si demi-dose requise)? Fournir l'écrase pilules si requis.

Pour un milieu sécuritaire pour nos enfants!	
Merci de votre collaboration!	Infirmière jeunesse du CISSSL

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec \* \*

DISTRIBUTION/ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT À L'ÉCOLE...
PETITS RAPPELS IMPORTANTS :

 Avez-vous rempli et signé le formulaire d'autorisation pour la distribution/administration de médicament? Idéalement la médication devrait être administrée aux heures du service de garde.

- Avez-vous fourni une médication non périmée dans son contenant d'origine?
- Est-ce qu'il y a une étiquette de la pharmacie qui indique :
  - 1- le nom de l'enfant,
  - 2- le nom du médicament, la dose à administrer, la fréquence (heure)
  - 3- le nom du médecin
  - 4- la date d'expiration
  - 5- le lieu de conservation (ex : réfrigérateur)
- Avez-vous remis cette médication à un <u>adulte</u> de l'école et non pas dans la boîte à lunch ou dans le sac d'école de votre enfant? (risque qu'un autre enfant ne la prenne)
- S'il s'agit d'un médicament liquide, avez-vous fourni une seringue ou, si vous les préparez vous-mêmes, les seringues doivent toutes être identifiées avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose, la fréquence / heure et le lieu de conservation.
- N'oubliez pas qu'<u>aucune</u> administration de médicament en vente libre n'est autorisée à l'école ou au service de garde (ex : Tylénol ou Advil), sans prescription médicale.
- La médication est-elle prête à être servie (couper les comprimés si demi-dose requise)? Fournir l'écrase pilules si requis.

Pour un milieu sécuritaire pour nos enfants!	
Merci de votre collaboration!	Infirmière jeunesse du CISSSL

